

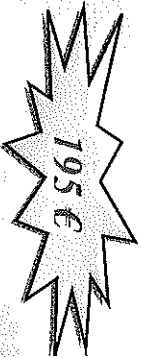
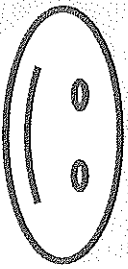


Adresse : OSCPAC-BP 25054-35250 Saint Aubin d'Aubigné

Tel : 06 98-97-76-15

Mail : ocspac35250@yahoo.fr

Site Internet : www.ocspac.com



Bulletin d'inscription

Nom : prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tel : E-mail :

Signature :

Y joindre un chèque de 100 € pour acompte (à l'ordre de l'OSCPAC).

Vous recevez un mail vous indiquant :

- La convocation à une réunion de présentation du séjour (fin juin)
- Une liste précisant les effets nécessaires pour le site et la pratique des activités ainsi qu'une fiche sanitaire

Effectif du mini camp limité à 24 enfants

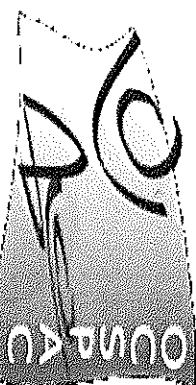


GARCONS ET FILLES

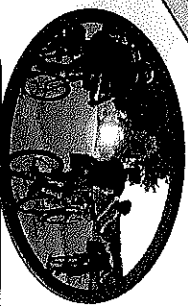
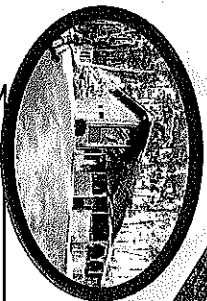
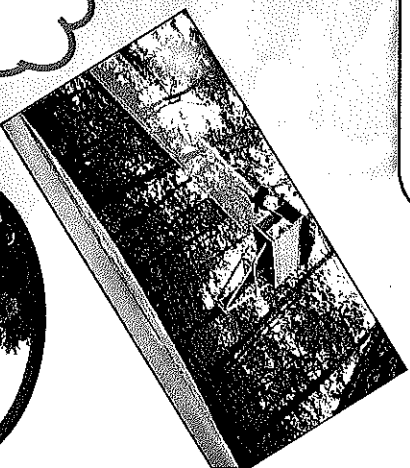
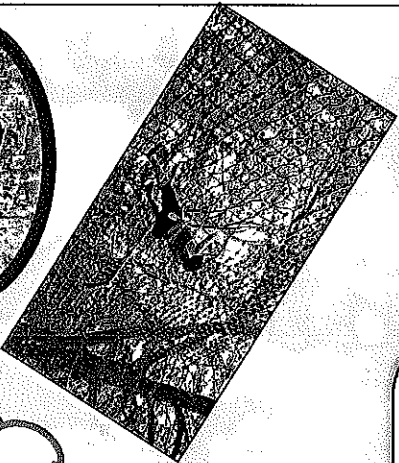
DE 11/14 ANS

CAMP FIXE A QUEINEUC

Coût de séjour : 195€



Office Communautaire des Sports du Pays d'Aubigné et Chevaigné



Du 23 au 28 Août

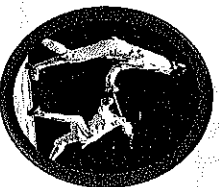
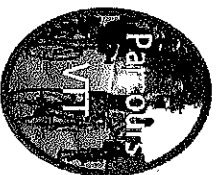
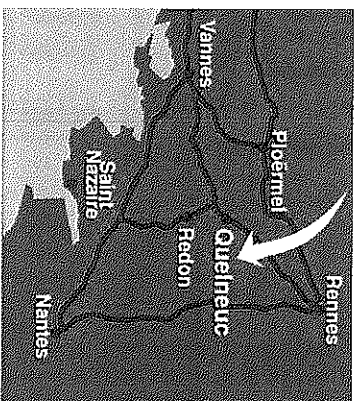
Vacances d'été 2015



Situation de R game aventure

En venant de Rennes prendre la direction de Redon, sortir à Maure de Bretagne, à Maure prendre la direction de St Séglin Redon, passer le bourg de St Séglin et prendre sur la droite direction Queineuc. Le site est à la sortie du Bourg.

Au programme



- ✓ Encadrements assurés par des brevetés d'état
- ✓ Hébergement en Chalet + cuisine + espace pour les repas avec tables et bancs.

Rdv au site de « R GAME » à QUEINEUC le 23/08 à partir de 18h00
(avec les affaires personnelles), fin du camp le 28/08 à 18h00 au site de
« R GAME » à QUEINEUC

Du 23 au 28 Août 2015

Important

Ce séjour est déclaré à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Ille-et-Vilaine

D'où :

- Participation de votre C.E
- Chèques vacances

Les aides aux familles (en fonction des conditions de ressources)

Pour les habitants du Pays d'Aubigné - Chevaigné.

Faites parvenir une copie de l'avis d'imposition reçu en 2014 sur les revenus de 2013 ; un justificatif de la caisse d'allocation familiale mentionnant le montant des allocations, de l'APE et de l'APP ; une photocopie du livret de famille. Aide : jusqu'à 35% du coût du séjour.

Pour les habitants extérieurs du Pays d'Aubigné et de Chevaigné :

- ✓ le coût du séjour est majoré de 30 €.

